

Consignes pour le dossier de candidature en Année Propédeutique

Les consignes sont similaires pour les candidats à la maturité spécialisée arts et design (MSAD)

I Consignes pour l'option Arts Visuels

Un cartable ou autre contenant **facilement manipulable** de 50 cm x 70 cm x 7 cm au maximum comprenant :

- 10 images de référence pour le candidat (en dehors de ses travaux personnels)
- un dossier constitué de travaux personnels, qui doit permettre d'apprécier la capacité d'expression plastique du candidat; les travaux en volume sont documentés par photographie; le dossier doit comporter 20 planches maximum ainsi que des notes sur les travaux (format libre).

Remarques :

1. Le dossier doit être accessible et compréhensible en lui-même, les indications techniques et dimensions clairement indiquées. Chaque pièce est numérotée et pourvue du nom du candidat. Un inventaire numéroté est joint.
2. Les bandes vidéo ne sont admises que si elles constituent le média original du travail.
3. Les travaux réalisés sur un support informatique (url, cd, dvd, dv, etc.) ainsi que sur support écran ne sont acceptés que s'ils constituent le média principal du travail. Ils doivent impérativement être documentés sous forme de sorties imprimées.
4. Les travaux réalisés dans le cadre de cours, d'écoles, etc. sont admis mais ne peuvent pas constituer l'essentiel du dossier (indiquer dans ce cas sur l'inventaire le nom du/des professeur/s et le thème de l'exercice).

II Consignes pour les options liées à la Communication Visuelle Design Graphique, Photographie, Media & Interaction Design et Cinéma

Un cartable ou autre contenant **facilement manipulable** de 50 cm x 70 cm x 7 cm au maximum comprenant :

- 10 images de référence pour le candidat (en dehors de ses travaux personnels, en lien avec le domaine envisagé)
- un dossier constitué de travaux personnels, qui doit permettre d'apprécier la capacité d'expression plastique du candidat; il est constitué de réalisations visuelles et/ou artistiques en lien avec le domaine envisagé; les travaux en volume sont documentés par photographie; le dossier doit comporter 20 planches maximum.

En outre, pour les candidats se destinant à l'option Cinéma

- des travaux personnels comprenant des films, vidéos, scénarii, etc.
- une séquence d'images (de type narratif, descriptif ou autre); par séquence, nous entendons une suite d'images dans un ordre donné (numérotées ou montées) et définie avec un début et une fin; ces images peuvent être réalisées photographiquement (noir/blanc ou diapositive) ou par d'autres techniques (dessin, collage, etc.); le sens de la séquence doit être compréhensible, sans explications complémentaires; la quantité maximum d'images est de 10; le format est libre, dans les limites du cartable; la qualité formelle, la clarté de l'organisation et du traitement des images – d'un point de vue sémantique, dramaturgique ou rythmique – seront prises en considération par le jury.

Remarques :

1. Le dossier doit être accessible et compréhensible en lui-même, les indications techniques et dimensions clairement indiquées. Chaque pièce est numérotée et pourvue du nom du candidat. Un inventaire numéroté est joint.
2. Les vidéos ne sont admises que si elles constituent le média original du travail.
3. Les travaux réalisés sur un support informatique (url, cd, dvd, dv, etc.) ainsi que sur support écran ne sont acceptés que s'ils constituent le média principal du travail. Ils doivent impérativement être documentés sous forme de sorties imprimées.
4. Les travaux réalisés dans le cadre de cours, d'écoles, etc. sont admis mais ne peuvent pas constituer l'essentiel du dossier (indiquer dans ce cas sur l'inventaire le nom du/des professeur/s et le thème de l'exercice).

III Consignes pour l'option Design Industriel

Mêmes consignes que pour les options liées à la Communication Visuelle, avec en outre :

- un petit objet en bois, utilisable au quotidien, dessiné et conçu par le candidat à partir d'une liste (lambourde) de pin (épicéa), 5x20mm de 2m de longueur, disponible dans la plupart des grands magasins do-it-yourself.
- l'objet doit être présenté sous forme d'une communication graphique (livret) illustrant votre processus de conception, de l'idée (dessins/croquis) au prototype (maquettes/objets) contextualisé et abondamment documenté en photos.

Aucune maquettes ni objets 3D ne sont acceptés au premier tour.

La responsabilité de l'envoi comme du retrait des dossiers incombe aux candidats. L'ECAL ne les retournera par la poste que contre paiement préalable des frais et seulement si l'éloignement du domicile le justifie